

Le travail de Quebecor, Journal de Montréal, Journal de Québec, Canal argent, LCN et TVA, peut-on parler de manipulation, distorsion et mensonge?

Longueuil, le 15 novembre 2011

Bonjour à tous,

(Ci-après, une première et brève réaction à la campagne de dénigrement de Quebecor contre les retraités de l'État.)

Au sujet de la campagne de Quebecor, Journal de Montréal, Journal de Québec, Canal argent, LCN et TVA, peut-on parler de manipulation des faits, distorsion de la réalité ou de mensonges? Convergence oblige ...

À vous d'en juger?

FONCTIONNAIRES (RREGOP)
2 % x ANNÉES DE SERVICE x SALAIRE ADMISSIBLE

Un commis qui prend sa retraite à l'âge de 60 ans, après 25 années de services, a droit à une rente sans réduction. Si son salaire admissible moyen de ses cinq meilleures années est de 60 000 \$

RENTE ANNUELLE DE 30 000 \$

Journal de Montréal
14 nov. 2011
page 2

Laisser croire que les retraités du RREGOP touchent une rente de 30 000,00 \$ en se basant sur un salaire hypothétique moyen de 60 000,00 \$ par année pour un commis de bureau et titrer que celui-ci touche une rente de 30 000,00 \$ par année après 25 ans, c'est faire illusion pour ne pas dire mensonge.

La rente réelle moyenne annuelle des

186 767 retraités du **RREGOP** est de **17 767 \$** par année.

(Données tirées du rapport annuel 2010 de la CARRA, page 75, voir le tableau ci-dessous.) Pourquoi ne prennent-ils pas la moyenne des rentes, ce qui serait plus proche de la réalité de l'ensemble, au lieu de choisir des exemples qui faussent les véritables situations communes.

Pour mieux laisser croire que les fonctionnaires ont une retraite dorée, le Journal de Montréal met en premier lieu la rente des juges à **121 476 \$**. Le journal oublie de dire que la rente annuelle moyenne des **186 juges** est de **118 898 \$**. Et pourquoi choisir ces 186 personnes, est-ce pour faire effet? **Pourquoi ne prennent-ils pas la moyenne des rentes**, ce qui serait plus proche de la réalité de l'ensemble, au lieu de choisir des exemples qui faussent les véritables situations communes.

TVA dit qu'il y a de moins en moins de travailleurs pour payer ces rentes. Encore là, il ne dit pas que les fonds accumulés sont là pour financer les rentes des retraités actuels et les futurs retraités. ***Le retraité d'hier a payé pour sa rente d'aujourd'hui. Celui qui est au travail aujourd'hui, accumule des fonds pour sa future retraite.***

Laisser croire que la dette du gouvernement à l'égard des régimes de retraite va mettre le Québec en faillite **c'est une distorsion**.

Lorsque les enseignants d'hier étaient au travail, ils faisaient partie des enseignants les moins bien payés au Canada et aujourd'hui, ce sont eux qui ont les rentes moyennes parmi les plus basses au Canada. La situation est la même pour les fonctionnaires québécois.

Les retraités de demain seront parmi ceux de la fonction publique au Canada qui auront eux aussi les plus petites rentes, car ils sont eux aussi au bas de l'échelle des fonctionnaires au Canada. Il ne faudrait pas non plus oublier, l'impact de la **désindexation** sur les régimes de retraite. **La formule IPC-3% imposée en 1982. Pourquoi ne pas en parler?**

Il y a 7 ou 8 ans, cela faisait bien dans les salons de casser du sucre sur le dos des ingénieurs du gouvernement. Nous voyons les résultats aujourd'hui. Il manque plus de mille ingénieurs au Ministère des Transports. L'on voit où cela a conduit. C'est le party de la corruption. Quand le chat n'est pas là, les souris dansent. Pour corriger le tout, **vive une commission d'enquête.**

Il faut que **chacun des retraités concernés, qui connaît le dossier des régimes de retraite, se fasse un devoir de répliquer à cette démagogie sans limites.** Bien sûr, nous n'avons pas le contrôle médiatique de Quebecor. Toutefois, nous avons la force du nombre. Il faut s'en servir.

Rodrigue Dubé
Président de l'ADR

Voir le tableau ci-après que Gaétan Morneau a extrait des données du rapport annuel 2010 de la CARRA

CELLES ET CEUX QU'ON QUALIFIE DE GRAS DURS

RENTE ANNUELLE MOYENNE

	2010	2010	2010
Retraités touchés par la désindexation			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	186 923	17 767 \$	68,7%
RRPE	21 686	38 981 \$	8,0%
RRE	36 831	29 960 \$	13,5%
RRF	15 424	24 700 \$	5,7%
RRCE	4 925	28 549 \$	1,8%
Sous-total	265 789	21 790 \$	97,7%
RRMSQ	4 138	44 333 \$	1,5%
RRAPSC	1 409	26 237 \$	0,5%
RRMAN	275	40 422 \$	0,1%
Régime de retraite			
des juges	186	118 898 \$	0,1%
RREFQ	118	29 304 \$	0,0%
Sous-total	6 126	41 970 \$	2,3%
Totaux	271 915	22 244 \$	100,0%

Les retraités du RREGOP sont les parents pauvres du système

97,7% de tous les retraités touchés par la désindexation touchent une rente annuelle moyenne de 21 790\$

Données tirées du Rapport annuel de gestion 2010 de la CARRA pages 75 et 76